



Consultation
pour une demande de prestation concernant
l'évaluation externe des établissements sociaux et médico-sociaux
de l'Association ANAIS

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

16 mars 2012

Siège social : 32, rue Eiffel - BP 287 - 61008 Alençon cedex
Tél. 02 33 80 83 50 - Fax 02 33 28 61 32 - contact@anais.asso.fr
Domiciliation bancaire : ANAIS-LCL Alençon n° 60043R - siret : 775 629 272 00607 - APE 8899 B - N° TVA Intracommunautaire FR 30775 629 272

www.anais.asso.fr

ANAIS Association d'Action et d'Insertion Sociale

Association loi 1901 - J.O. du 6 novembre 1954 - reconnue d'utilité publique par décret du 28 août 2007

1. Le cadre général de la consultation

- 1.1. Le contexte de la consultation
- 1.2. Objet du marché

2. Contenu de la prestation - Champs de l'évaluation externe

- 2.1. Le contexte ANAIS
- 2.2. Les 4 objectifs de l'évaluation externe
- 2.3. Les attentes vis-à-vis du prestataire
 - 2.3.1. *Les attendus du commanditaire*
 - 2.3.2. *L'organisation du phasage*
 - 2.3.3. *Les références du prestataire et des évaluateurs*

3. Modalités de réponse

4. Contenu de la proposition et pièces à fournir

- 4.1. Dossier technique
- 4.2. Dossiers administratif et financier
- 4.4. Proposition tarifaire

5. Date limite et lieu de réception des offres

6. Ouverture des plis et jugement des offres

7. Délai de validité des propositions

8. Renseignements techniques

Annexe

1. LE CADRE GÉNÉRAL DE LA CONSULTATION

Depuis 1954, la vocation d'ANAIS, Association d'Action et d'Insertion Sociale, est de favoriser le développement personnel, l'épanouissement intellectuel et physique, l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées mentales ou dépendantes (enfants, adultes ainsi que personnes âgées) et de les accompagner, si nécessaire, tout au long de leur vie.

Née dans l'Orne, elle gère aujourd'hui 80 établissements répartis sur 13 départements. ANAIS œuvre dans 3 grands domaines :

- **Travail protégé et hébergement : ESAT, Foyer d'hébergement, SAVS**
- **Dépendance et soins : EHPAD, MAS, FAM**
- **Educatif et thérapeutique : SESSAD, IME, ITEP, Foyer de vie**

Ainsi, plus de 3200 personnes handicapées et âgées dépendantes sont aujourd'hui accueillies dans nos services et établissements dans le souci de promouvoir tous leurs potentiels et accéder ainsi à la pleine citoyenneté.

1.1. Le contexte de la consultation : de l'obligation de l'évaluation externe

Références / Textes & Lois

- Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation externe des établissements sociaux et médico-sociaux
- Circulaire n° DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médicosociaux
- Recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM

1.2. Objet du marché

Le présent marché vise à choisir le (ou les) prestataire(s) habilité(s) par l'ANESM pour procéder à l'évaluation externe des établissements médico-sociaux gérés par l'Association ANAIS.

Le marché est composé de trois lots indivisibles.

Le prestataire peut répondre à un ou plusieurs lots.

- **LOT 1** **Travail protégé et hébergement : ESAT, Foyer d'hébergement, SAVS**
- **LOT 2** **Dépendance et soins : EHPAD, MAS, FAM**
- **LOT 3** **Educatif et thérapeutique : SESSAD, IME, ITEP, Foyer de vie**

2. CONTENU DE LA PRESTATION¹

2.1. Le contexte ANAIS

ANAIS a décidé de faire procéder à l'évaluation externe de ses établissements entre septembre 2012 et juin 2013. Cette évaluation sera, ainsi, réalisée pour les établissements concernés, 18 mois avant l'échéance et 36 mois avant le renouvellement de l'autorisation.

Les évaluations internes (54 au total) se sont finalisées en 2011 – globalement de juin à novembre 2011 – et ont été remises aux pouvoirs publics au cours de la première quinzaine de novembre 2011.

Celles-ci ont été précédées, entre 2006 et 2009, de plans d'action transversaux à tous les établissements centrés sur des points clefs de l'action médico-sociale (bientraitance, projet personnalisé). Ces plans d'action ont, d'une part, initié la mise en acte d'une logique d'amélioration continue et, d'autre part, répondu aux évolutions des politiques publiques (personnalisation des prestations, droit et citoyenneté des personnes accueillies).

La fin des évaluations internes correspond aussi à l'échéance de la première génération de projets d'établissement depuis la Loi 2002-2: la réécriture de ceux-ci est donc, pour la plupart, la première action de leur plan d'amélioration. C'est pourquoi ANAIS a organisé, en septembre 2011, une journée de lancement afin de faire le point des orientations réglementaires actuelles sur le contenu et les attendus du projet d'établissement.

Ces projets d'établissement, nouvelle génération, deviennent un outil essentiel de la conduite des établissements : nourries par les réflexions des évaluations internes, les équipes pilotes vont, au-delà de la description de leurs prestations et de leur organisation :

- Préciser l'évolution de leur public, et ainsi, leur inscription dans les schémas régionaux de santé,
- Définir l'instrument de mesure du résultat de leurs prestations envers leur population spécifique,
- Projeter sur 5 ans l'évolution de leurs prestations et la stratégie pour y parvenir.

2.2. Les 4 objectifs attendus de l'évaluation externe

- 1 -Porter une appréciation globale
- 2 -Examiner les suites réservées aux résultats issus de l'évaluation interne
- 3 -Examiner certaines thématiques et registres spécifiques (Cf. Chap. III du décret n°2007-975 du 15 mai 2007)
- 4 -Élaborer des propositions et/ou préconisations

2.3. Les attentes vis-à-vis du prestataire

Cette évaluation externe fera l'objet de toute la vigilance de l'association pour permettre d'enraciner l'évolution engagée (précisée dans la partie 2.1).

2.3.1. Les attendus du commanditaire

Le déroulement et la production de l'évaluation externe devra être strictement conforme aux textes en vigueur. La prestation devra comprendre :

¹ En application des articles D.312-198 à D.312-201 et l'article 3-10 de l'annexe à la partie réglementaire du code de l'action sociale et des familles résultant du décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

- un processus d'accompagnement, d'aide à la décision pour les établissements et l'association,
- une analyse globale qui parte de la singularité de chaque établissement ou service (et non un listing normalisé des dysfonctionnements ou des obligations assurées),
- un rapport fournissant des éléments d'analyse synthétiques sur les thématiques et les processus significatifs révélateurs du travail réalisé.
- des préconisations étayées par les analyses du rapport. Ces préconisations seront assorties d'une vision stratégique et managériale, prenant en compte les potentiels de l'organisation de l'établissement ou service, de ses acteurs, et de la manière dont ils peuvent être mobilisés.

Le prestataire montrera que sa démarche est conçue comme une production de connaissance et d'analyse

Il sera demandé au prestataire choisi de préparer une restitution synthétique par secteurs d'activité.

Les préconisations impliqueront les services du siège dans la mesure où les analyses conduites font apparaître un besoin de cohérence et/ou d'efficience.

2.3.2. L'organisation du phasage

Le prestataire précisera l'organisation du phasage prévu par le décret, et notamment :

- Les modalités de la réalisation du cadre évaluatif pour chaque établissement ou service et le processus de validation préconisé,
- Le recueil des données (documents, entretiens, visites, consultation de dossiers, présence à des réunions ou séquences...),
- La réalisation d'un pré-rapport, le recueil des avis et leur réajustement éventuel,
- Le rapport définitif.

2.3.3. Les références du prestataire et des évaluateurs

Le prestataire devra fournir :

- Des références sur ses activités et notamment concernant l'évaluation externe,
- Le cadre déontologique des interventions,
- Les CV des intervenants (formation, compétence, expérience justifiés par des diplômes ou attestations de compétences) et leur fonction dans l'hypothèse d'un travail d'équipe.

3. MODALITÉS DE RÉPONSE

Calendrier de mise en œuvre du plan de consultation :

Février à mars 2012	Consultation
16 mars 2012	Date limite de dépôt des dossiers
30 avril 2012	Choix du prestataire
Automne 2012	Début de la campagne d'évaluation
Mai 2013	Date butée de restitution de l'évaluation
Juin 2013	Restitution

4. CONTENU DE LA PROPOSITION ET PIÈCES À FOURNIR

4.1. Dossier technique

- Présentation de la méthodologie d'intervention proposée par le candidat
- Calendrier de réalisation
- Les moyens techniques (matériels, logiciels...)

4.2. Dossier administratif et financier

- Les références du candidat se rapportant à l'objet du marché et à des sujets thématiques proches
Le prestataire devra en effet justifier :
 - d'une très bonne connaissance technique des évaluations des actions et programmes de santé et particulièrement établissements médico-sociaux (prestations similaires exécutées depuis moins de trois ans, précisant les références du client ainsi que la nature de la prestation) ;
 - d'expériences concluantes de management de projet dans le domaine médico-social
- Les moyens en personnel dédié au projet en précisant les qualifications de l'équipe (joindre les CV des intervenants)

4.3. Proposition tarifaire

- Le prestataire fournira un devis clair et précis indiquant notamment le nombre de jours pour chaque étape de la procédure et le prix par journée.

5. DATE LIMITE ET LIEU DE RÉCEPTION DES OFFRES

Les offres seront transmises ou remises contre récépissé avant **le Vendredi 16 mars 2012, 16 heures**, à l'adresse suivante :

Association ANAIS
Monsieur Le Directeur Général
32 rue Eiffel – BP 287 - 61008 Alençon cedex

6. OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES

L'Association ANAIS choisira l'offre qu'elle juge la plus appropriée en tenant compte des critères suivants :

- Qualité de l'offre technique (adéquation de l'offre au présent cahier des charges, méthodologie proposée)
- Expérience du candidat
- Prix d'exécution proposé

Les candidats sélectionnés seront assujettis à fournir à ANAIS des éléments complémentaires.

7. DÉLAI DE VALIDITÉ DES PROPOSITIONS

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite de leur réception.

8. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Pour tout renseignement complémentaire, il convient de contacter :

Monsieur Joël ANNE
Chargé de projet & qualité ANAIS
Association ANAIS
32 rue Eiffel 61008 Alençon cedex
Tél. 02 33 80 83 50
E-mail : alencon.siege.projet@anais.asso.fr

Fait à le

Le prestataire (signature du candidat précédée de la mention « lu et approuvé »),

ANNEXE

Liste des établissements par lot

- **LOT 1 Travail protégé et hébergement : ESAT, Foyer d'hébergement, SAVS**

TRAVAIL PROTEGE			
ESAT du Pays d'Alençon	2 rue de l'industrie	61000	Cerisé
ESAT de Domfront	ZI Le Bois Launay - BP 38	61705	Domfront
ESAT de Rémalard	ZA Saint Marc	61110	Rémalard
ESAT de Saint-Arnoult	ZA La Touques	14800	Saint-Arnoult
ESAT d'Aubigny sur Nère	Parc d'activités Le Guidon - Rue André Houssemaine	18700	Aubigny sur Nère
ESAT de Chartres	Jardins d'entreprises - Rue de Réaumur	28000	Chartres
ESAT Section annexe de Nogent Le Rotrou	5 rue du Bois de l'Aumône	28400	Nogent Le Rotrou
ESAT de Vernouillet	8 rue Thomas Edison - ZI Les Corvées	28500	Vernouillet
ESAT Section annexe de Tours	Le Moulin Maillet	37390	Mettray
ESAT de Saint-Pavace	14 rue de Provence	72190	Saint-Pavace
ESAT de Paris	34 rue Brinéseau - Ce.1	75629	Paris Cedex 13
ESAT de Pierrelaye	ZI Les Marcots - Chaussée Jules César	95480	Pierrelaye
ESAT de Gennevilliers	125-131 avenue Louis Roche	92230	Gennevilliers

FOYERS D'HERBERGEMENT			
FH de Saint-Arnoult	ZAC de la verdure - route de Tourgeville	14800	Saint-Arnoult
FH d'Aubigny sur Nère	Parc d'activités Le Guidon - Rue André Houssemaine	18700	Aubigny sur Nère
FH de Chartres	5 avenue Marcel Proust	28000	Chartres
FH de Dreux	8 rue Petitpas	28100	Dreux
FH de Nogent Le Rotrou	7 rue Paul Langevin	28400	Nogent Le Rotrou
FH de Domfront	Rue du Champ du Gué	61700	Domfront
FH de Rémalard	ZA Saint-Marc	61110	Rémalard
FH de Sées	72 rue Saint Martin	61500	Sées
FH de Coulaines	14 rue de Carnac	72190	Coulaines
FH de Tours	84-86 rue Jeanne Wedells	37100	Tours

SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale)			
SAVS de Chartres	5 avenue Marcel Proust	28000	Chartres
SAVS de Nogent Le Rotrou	31 rue Maison Maraine - Appt.2	28400	Nogent Le Rotrou
SAVS de Tours	19 rue J-M Rouge	37000	Tours
SAVS d'Alençon	27 rue de l'industrie - ZAT du Londeau	61000	Cerisé
SAVS du Mans	Résidence Léonard de Vinci 8 rue de Bellevue Appt2	72000	Le Mans
SAVS de Saint Arnoult	ZA La Touques	14800	Saint-Arnoult

- **LOT 2 Dépendance et soins : EHPAD, MAS, FAM**

EHPAD			
Ehpad Les Marronniers	21 rue de la Bruyère	14270	Mézidon-Canon
Ehpad du Houleme	Chemin du Vieux Presbytère	61220	Briouze
Ehpad Sainte Thérèse	18 bis rue d'Argentan	61500	Sées
Ehpad de Bessé sur Braye	6, rue Pasteur	72310	Bessé sur Braye
Ehpad Le Tusson	3bis, rue du Tusson	72310	La Chapelle Gaugain
Ehpad La Grande Borne	Route de Cloyes	41160	La Ville-aux-Clercs

MAS (Maison d'accueil spécialisée)			
MAS d'Ancenis	330 rue du Verger	44150	Ancenis
MAS de Juvigny sous Andaine	Rue de l'Arboterum	61150	Juvigny-sous-Andaine
MAS de La Chapelle Prés Sées		61500	La Chapelle Prés Sées
MAS de Vire	4 rue de l'Aquilon - BP 80103	14503	Vire cedex

FAM (Foyer d'accueil médicalisé)			
FAM d'Aubigny sur Nère	Rue André Houssemaine	18700	Aubigny sur Nère

- **LOT 3 Educatif et thérapeutique : SESSAD, IME, ITEP, Foyer de vie**

SESSAD			
SESSAD de Reims	55 rue Richelieu	51100	Reims

IME			
IME Godegrand		61500	La Chapelle Prés Sées

ITEP			
ITEP de Saint-Imoges	1 rue de la Briqueterie	51160	Saint-Imoges
ITEP de Champthierry		61190	Saint-Maurice Les Charencey

FOYERS DE VIE			
FV de Vernouillet	4 rue Suzanne Bureau	28500	Vernouillet
FV La Membrolle sur Choisille	10 rue des Coutays	37390	La Membrolle sur Choisille
FV de La Ville aux Clercs	Rue des Métairies	41160	La Ville aux Clercs
FV La Chapelle Prés Sées / Sées /Gacé		61500	La Chapelle Prés Sées
FV de Perrou	Le Bourg - BP 1	61700	Perrou
FV de Marçon	Route du Port Gautier	72340	Marçon
FV de Saint-Pavace	22, rue des Caillères	72190	Saint-Pavace
FV de Luché Pringé	Route de La Flèche	72800	Luché Pringé
FV Beaumont sur Sarthe	2 rue des Promenades	72170	Beaumont sur Sarthe
FV de Sougé Le Ganelon	2 rue de la Castine	72130	Sougé Le Ganelon
FV de Thorigné sur Dué	La Gautellerie - 28 rue du Breil	72160	Thorigné-sur-Dué
FV Les Vignes	Rue des Vignes	72390	Le Luart